

VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN

MARS 81

MUNICIPAL N° 16





ET SI L'AGRICULTURE
NOUS CONCERNAIT ...

Le dernier recensement de l'Agriculture vient de se terminer. Vous trouverez dans ces pages des informations à méditer.

PLOUZANE, avec ses 155 exploitations, reste une commune dans laquelle l'Agriculture doit avoir toute sa place et la conserver.

Cette affirmation n'est pas suffisante en elle-même et il faut rechercher les moyens les plus appropriés pour y parvenir.

Faut-il rappeler la formidable mutation de l'agriculture de 1945 à nos jours. La modernisation des exploitations a ses aspects positifs et négatifs mais elle a un coût humain qui ne s'évalue pas. Ces "modernisations" ont pour conséquence :

- l'endettement excessif de l'agriculteur qui vit souvent très simplement, parfois chichement, même si à l'âge de la retraite il a l'impression d'être riche
- une constante adaptation à des méthodes nouvelles de culture ou d'élevage
- l'acquisition de matériel de plus en plus "performant" mais d'un prix très élevé
- concentration de la propriété foncière dont le coût est mal maîtrisé. Jusqu'à aujourd'hui, toutes les générations de paysans devaient racheter la ferme, l'outil de travail. Celui qui restait remboursait les parts de ses frères et soeurs, aussi, cette masse phénoménale d'argent était-elle drainée par la ville au détriment de la campagne.

Cette campagne très diversifiée ou la propriété de 70 ha de Seine et Marne n'a rien à voir avec celle de 4 ha des Alpes Maritimes, va accepter sans broncher sur l'essentiel son évolution, ça et là décrochant des avantages discutables car laissant s'installer des processus d'assistance qui permettent à la classe

politique d'accrocher son intervention. Pourtant ses problèmes sont considérables. Pour n'en rappeler que deux, citons :

- L'Emploi : c'est aussi un problème agricole. 25 % des exploitations agricoles supprimées dans les 10 ans. Beaucoup plus à PLOUZANE en raison de l'urbanisation galopante et de l'âge moyen des chefs d'exploitation.

- Le revenu : + 6 % en 1980, alors que les prix à la production ont progressé de 15 %. Prix de 81 : + 8 % prévus.

Ainsi vont les évènements.

L'AVENIR ...

L'exploitation familiale demain sera t-elle encore viable et ne va t-on pas vers des exploitations appartenant à des groupes bancaires qui auront les moyens d'acheter les terres et contrôler les marchés ?

L'agriculture continuera t-elle à être exploitée, marginalisée ? Elle ne représente plus, en effet, que 8 % de la population de notre pays. Va t-elle trouver suffisamment de force et d'indépendance, s'appuyant sur des réformes de structure et un mouvement coopératif plus vrai pour stabiliser sa population, assurer un revenu garanti, gérer son patrimoine ?

C'est l'intérêt des agriculteurs d'abord mais aussi de chacun d'entre nous.

Sans renoncer à la modernisation en l'adaptant notamment aux nouveaux problèmes énergétiques, il est urgent de changer d'orientation :

- . limitation des cumuls
- . offices fonciers par canton
- . organisation des marchés
- . fixation des prix garantis
- . Maîtrise des coûts de production .



Seule la volonté et la clairvoyance du monde agricole peuvent sauver l'essentiel. On ne soigne pas la tuberculose avec de l'aspirine, c'est pourquoi, changer d'orientation c'est aussi changer de politique.

Le Maire,

BUDGET PRIMITIF 1981

CALCUL DES TAUX D'IMPOSITION

La loi du 10 Janvier 1980 permet aux Conseils Municipaux de fixer, à compter de 1981, les taux d'imposition des quatre taxes directes locales (Foncier non bâti, Foncier bâti, Taxe d'habitation et Taxe professionnelle). Auparavant, ils ne votaient qu'un produit fiscal global nécessaire à l'équilibre du budget.

Le montant de cette recette fiscale était réparti par les Services Fiscaux entre les quatre catégories de redevables, suivant un système très complexe qui donnait des situations différentes d'une collectivité à l'autre.

Ainsi, chez nous, cette répartition avait fait évoluer la taxe professionnelle (taxe très contestée dont nous avons eu l'occasion de vous entretenir dans les bulletins précédents) plus rapidement que les trois autres.

Maintenant, le Conseil Municipal doit toujours déterminer au préalable le produit fiscal global dont il a besoin pour assurer l'équilibre budgétaire, mais il le fait en fixant le taux de chaque taxe et par conséquent le produit attendu de chacune d'entre elles. Il assure ainsi lui-même la charge fiscale entre les quatre catégories de redevables (la loi a cependant imposé des limites, trop restrictives à notre avis, à cette évolution). Pour cela, il suffit de multiplier le total des valeurs locatives de chaque taxe par le taux correspondant pour obtenir le montant global de l'impôt affecté à la Commune.

Lors du vote du Budget primitif 1981, le Conseil Municipal a décidé de ne pas opérer des transferts importants.

La loi a fait évoluer automatiquement de 10 % les valeurs locatives, ce qui se traduit par une même augmentation de l'impôt.

Compte tenu du montant actuel de la taxe professionnelle sur la Commune, il a été décidé de ne pas modifier le taux de celle-ci ; il restera donc identique à celui de 1980.

Par contre, pour les autres catégories, il a été décidé une augmentation de l'impôt correspondant à l'augmentation du coût de la vie, ceci étant nécessaire à l'équilibre du budget. Pour cela, nous avons voté une majoration de 3,63 % des taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, ce qui se traduira pour le contribuable par une augmentation de 14 % de la part communale.

Cette augmentation modérée permet de faire face à toutes nos dépenses sans hypothéquer l'avenir. En effet, une commune en pleine évolution comme la nôtre doit investir d'une façon régulière pour mettre à la disposition des habitants des équipements indispensables.

Louis CANN

DETERMINATION DU MONTANT DE L'IMPOT DESTINE A LA COMMUNE

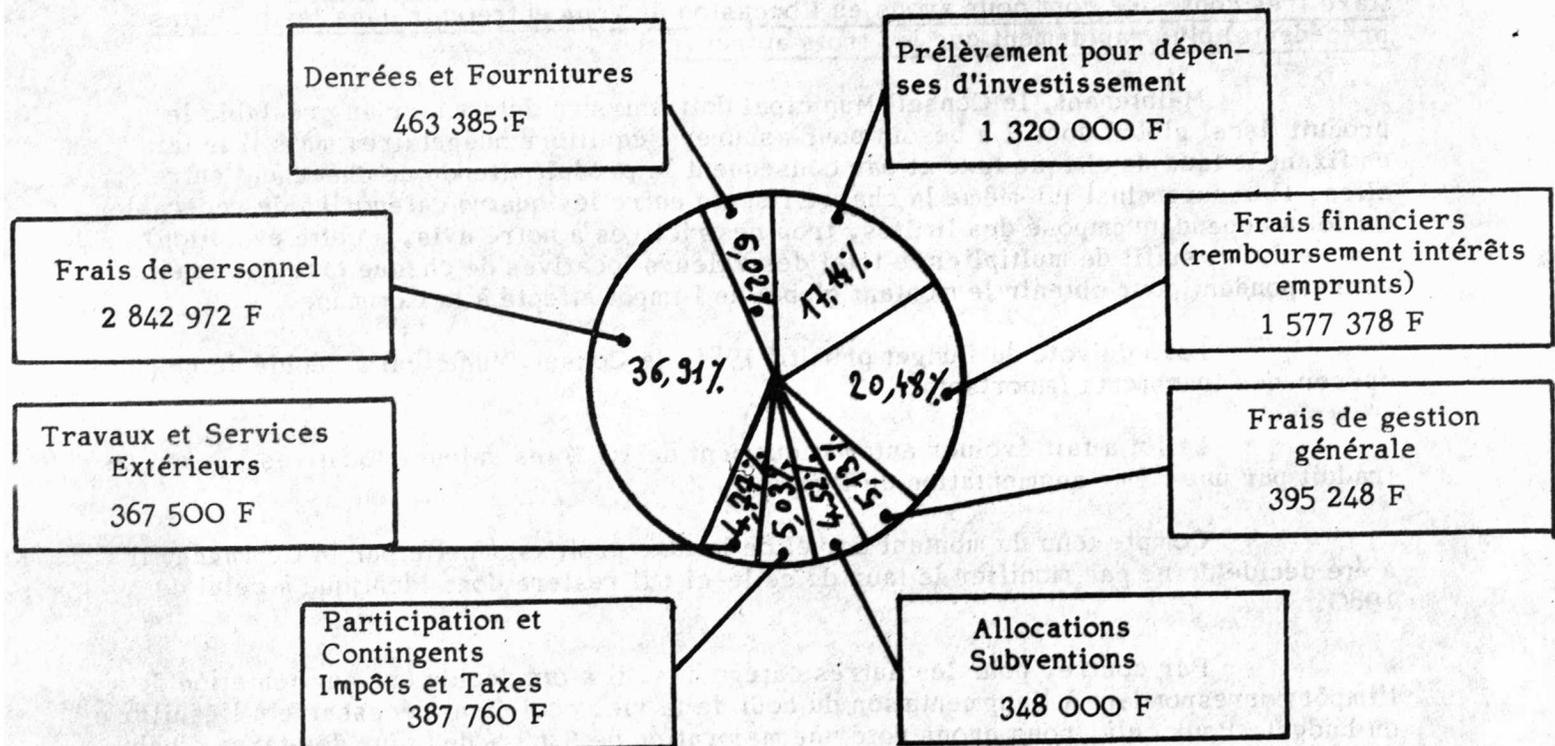
	ANNEE 1980		ANNEE 1981		
	Bases d'imposition	Taux	Bases d'imposition réévaluées de 10 %	Taux	Montant de l'impôt
Taxe d'habitation	8 895 220	10,07	10 150 000	10,43	1 058 645
Foncier bâti	5 900 760	12,13	6 800 000	12,57	854 760
Foncier non bâti	679 800	32,92	810 000	34,11	276 291
Taxe professionnelle	2 517 230	18,45	3 474 000	18,45	640 953
			TOTAL		2 830 649

B U D G E T P R I M I T I F 1 9 8 1

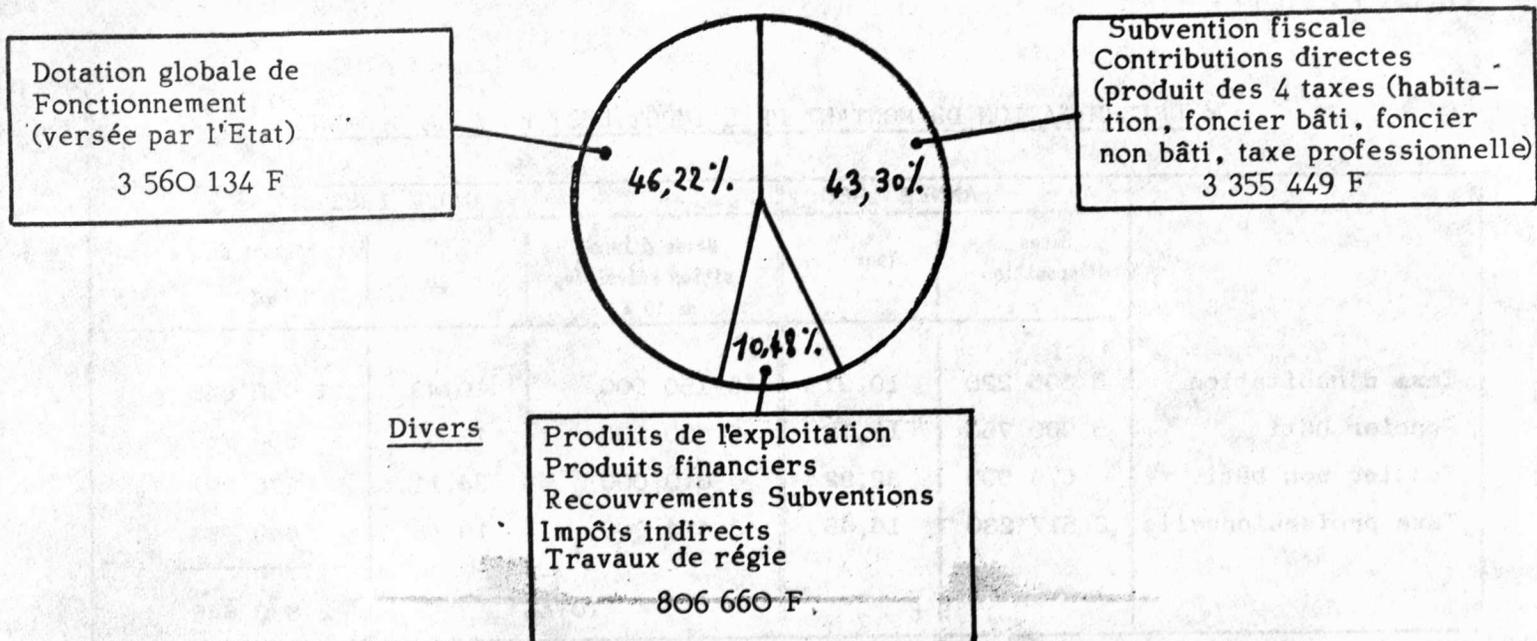
SECTION DE FONCTIONNEMENT	=	7 702 243 F
SECTION D'INVESTISSEMENT	=	6 967 097 F
TOTAL BUDGET	=	<u>14 669 340 F</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 7 702 243 F



RECETTES = 7 702 243 F



2

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES = 6 967 097 F

- REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	=	565 618 F
- ACQUISITIONS TERRAINS (gendarmerie, Dellec, Zone artisanale)	=	530 000 F
- ACQUISITIONS MATERIELS (écoles, salles de réunions, équipement coulée verte, mairie)	=	120 000 F
- TRAVAUX D'EQUIPEMENT	=	5 632 554 F
- salles communales	:	150 000
- écoles	:	110 000
- églises, presbytère	:	100 500
- patronage laïque	:	2 653 070
- complexe Trémaudic	:	861 198
- ateliers-relais	:	25 000
- espaces verts	:	50 000
- voirie	:	150 000
- éclairage public	:	30 000
- cimetière	:	120 000
- viabilité lotissement pers. âgées	:	40 000
- zone artisanale	:	200 000
- aménagement Dellec	:	140 000
- lotissements communaux	:	1 000 000
- divers	:	2 786
- DEPASSEMENT 80	=	118 925 F

RECETTES = 6 967 097 F

- SUBVENTIONS		
- Patronage Laïque C.A.F.	=	583 070 F
- Patronage Laïque (subvention d'Etat 2ème tranche)	=	270 000 F
- Réserve Foncière	=	20 000 F
- PRELEVEMENT POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	=	1 320 000 F
- REMBOURSEMENT T.V.A.	=	275 003 F
- EMPRUNTS	=	2 992 000 F
- VENTES TERRAINS:		
- Zone artisanale	=	500 000 F
- lotissement communal	=	1 000 000 F
- DIVERS	=	7 024 F

Les piétons sont, avec les cyclistes, les victimes privilégiées des accidents en ville, et pourtant la marche à pied est à encourager comme les déplacements à vélo.

Examinons deux types de cheminements piétonniers :

- d'abord dans les quartiers, les liaisons entre l'habitation et les points d'attraction : écoles, services publics, commerces.

- ensuite, les itinéraires de promenade sur de plus longues distances.

En ville, les trottoirs appartiennent aux piétons et à eux seuls. Il faut rappeler cette évidence que l'on oublie souvent de nos jours. Il est indispensable de libérer les trottoirs excessivement entravés par toute espèce de poteaux, de dépôts de matériaux et servant souvent de parking. Les trottoirs doivent être rendus faciles d'accès pour les voitures d'enfants et les handicapés. Depuis quelques années, la mise en "bateaux" des trottoirs au droit des passages piétons se multiplie.

Le cheminement piétonnier peut être agrémenté par du mobilier urbain, par de la décoration végétale et florale, tel que prévu dans le centre commercial de La Trinité.

L'implantation de bancs publics dans les secteurs calmes (jardins publics et coulée verte) est très appréciée des mères de jeunes enfants et des personnes âgées

Les W.C. publics sont aussi un aspect de qualité des déplacements urbains. Un projet va être étudié prochainement près de l'ancienne école publique de La Trinité.



La piste cyclable reliant le bourg de Plouzané à La Trinité, en construction.

LA SECURITE DES PIETONS

Les accidents dont les piétons sont victimes en ville tendent à augmenter.

Certes, les piétons sont parfois responsables par inobservation des règles de circulation. Mais ces règles faites pour les machines sont mal accordées au comportement naturel des adultes et surtout des enfants.

Une vigilance permanente doit être apportée afin d'assurer la sécurité des scolaires. A ce sujet, des projets de pistes piétonnes reliant Coat-Edern à Castel-Névez et le carrefour du Dellec à Croastané, sont à l'étude. Ces projets compléteront l'équipement existant aujourd'hui, à savoir la séparation bien distincte des modes de déplacement : auto, cycle et piéton, dans la rue de Kérallan et route de Brest, et en construction entre le Bourg, Castel-Névez et La Trinité.

L'URBANISATION ET LES PIETONS

Un piéton désire être distrait durant son parcours. Il y a un authentique plaisir de la rue qui est d'autant mieux satisfait que la rue lui propose un spectacle varié (les passants, les décors).

Bien entendu, la faveur accordée à la rue ne signifie pas l'attachement au modèle classique. Ce sont des variations modernes sur le type de rue qu'il faut rechercher ainsi que des places exemptes de circulation automobile, aménagées en espaces verts, jeux de boules, etc.... ce à quoi nous nous attachons dans le centre de la ville nouvelle de Castel-Névez.

Essayons d'organiser l'espace en fonction des observations du comportement des piétons, de leurs besoins spécifiques et de certains facteurs psychologiques (le piéton a horreur du vide, des grands espaces déserts).

Nous estimons donc que la ville doit tendre à organiser la coexistence entre ces divers modes de déplacement.



L'URBANISATION ET LE CYCLISTE

Parler de vélo est à la mode. L'utilisation du vélo pour le loisir est actuellement mise en avant : c'est aussi un moyen de transport urbain non négligeable (il suffit de voir le nombre d'enfants rejoignant à bicyclette leur établissement scolaire).

Sans évoquer les villes de Chine, que l'on songe à Rotterdam où 43 % des déplacements s'effectuent à deux roues malgré un climat défavorable.

...../.....

LES AVANTAGES DE L'UTILISATION DU VELO

pour l'utilisateur :

- liberté d'esprit, autonomie
- souplesse d'utilisation
- économie,
- santé,
- contacts humains faciles.

pour la collectivité :

- sécurité pour les autres,
- égalité démocratique
- économie d'énergie
- maintien des services publics (souvent entravés par les voitures)
- protection de la nature.

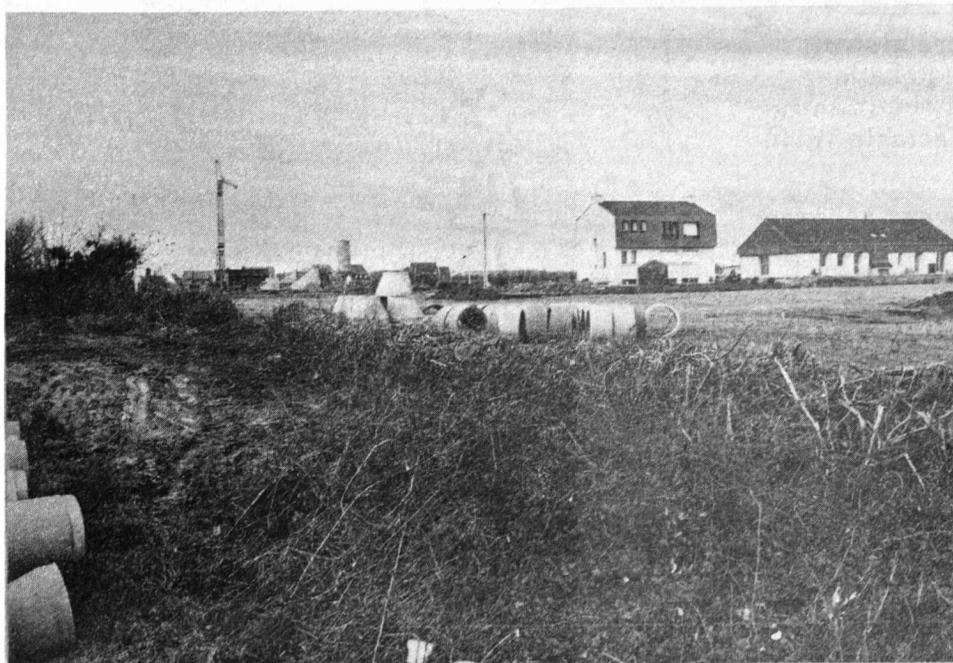
L'utilisation du vélo a malgré tout ses limites :

d'abord, sa sensibilité aux intempéries, son faible rayon d'action, son inadaptation à transporter des objets encombrants.

Ensuite, l'absence d'organisation de l'espace pour ce mode de déplacement.

C'est pourquoi, à PLOUZANE, nous nous efforçons d'aménager des pistes afin de jouer pleinement l'atout S E C U R I T E

F. QUENET



Le début des travaux du lotissement commercial de La Trinité

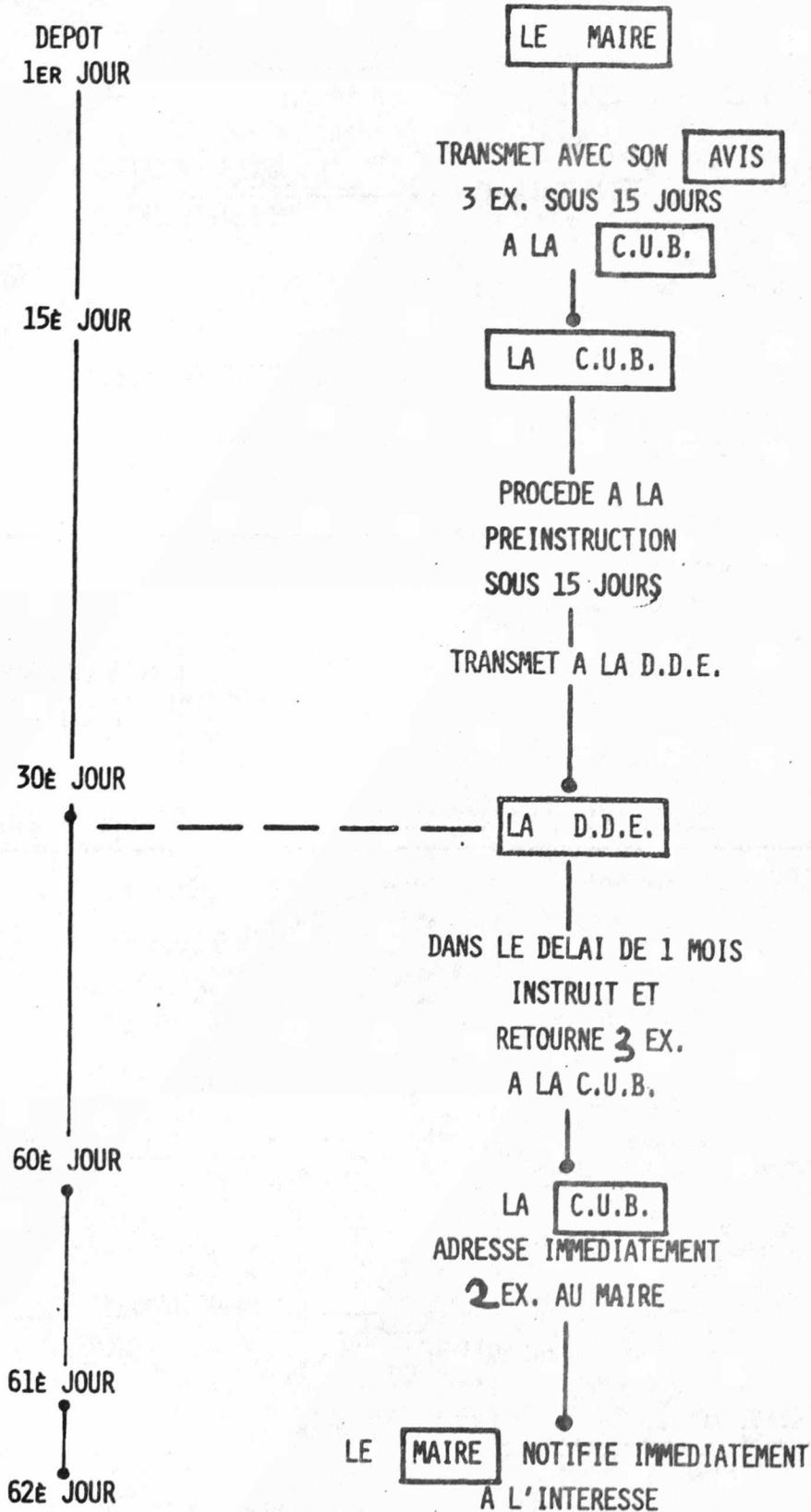


CHEMINEMENT DES DOSSIERS DE

CERTIFICAT D'URBANISME

LA **MAIRIE** RECOIT DES PETITIONNAIRES LES DEMANDES DE C.U.
EN **4** EXEMPLAIRES

DE LAI MAXIMUM



CHEMINEMENT DES DOSSIERS DE :
PERMIS DE CONSTRUIRE

LES DEMANDES SONT DEPOSEES EN 5 EXEMPLAIRES

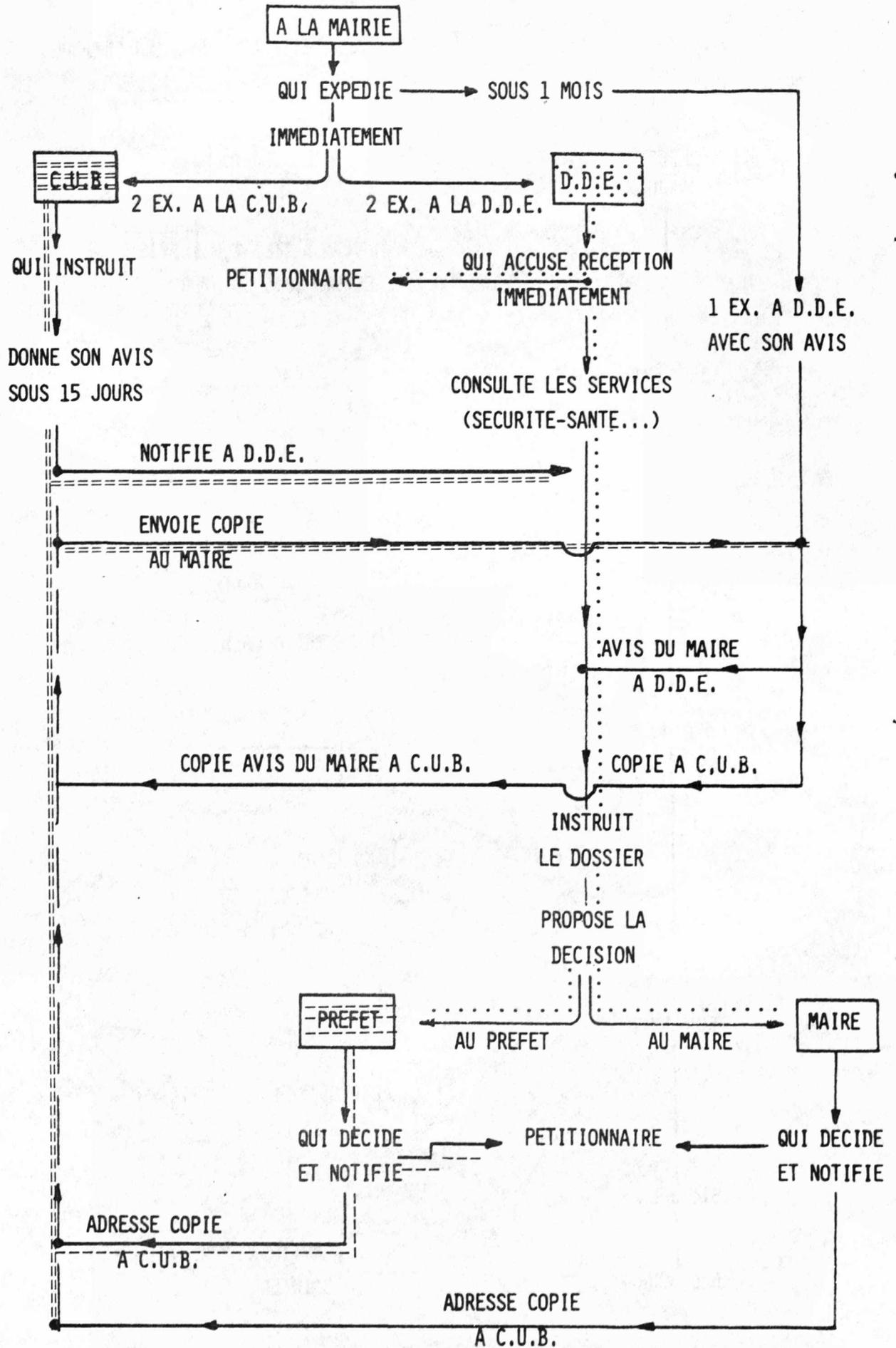
DELAI MAXI

1^{ER} JOUR

16^E JOUR

31^E JOUR

VARIABLE



LOTISSEMENT

Il faut, en matière de lotissement, distinguer deux phases :

- 1) L'étude concertée de l'avant-projet,
- 2) L'étude du dossier de lotissement proprement dit.

1) ETUDE CONCERTEE DE L'AVANT-PROJET :

Les esquisses sont déposées en 6 EXEMPLAIRES à la COMMUNAUTE URBAINE DE BREST qui expédie immédiatement :

1 ex.	2 ex.	3 ex.
à la mairie concernée	à la D.D.E.	à elle-même

Dans les 15 jours du dépôt, la COMMUNAUTE URBAINE provoque une réunion de concertation des parties intéressées : pétitionnaire, techniciens, D.D.E. Maire.

Ces réunions sont tenues dans les MAIRIES .

A l'issue de la réunion, le pétitionnaire doit posséder toutes les informations lui permettant de constituer le dossier définitif.

2) ETUDE DU DOSSIER DE LOTISSEMENT PROPREMENT DIT .

Le cheminement du dossier suit le même schéma que pour le permis de construire.

PLUSIEURS PLAINTES NOUS SONT PARVENUES RELATANT LES DEGRADATIONS DANS LES ESPACES VERTS DE LOTISSEMENTS ET JARDINS PUBLICS :

LES SURFACES ENGAZONNEES OU BOISEES SONT SOUVENT DANS UN PITEUX ETAT.

LES DEUX ROUES MOTORISEES FONT AUSSI UN MAL CONSIDERABLE AUX LIAISONS PIETONNES ET ESPACES NATURELS, AUSSI EN RAPPELONS-NOUS A LA VIGILANCE DES PARENTS CAR, NON SEULEMENT, NOTRE CADRE DE VIE EN PATI MAIS CE SONT LES DENIERS PUBLICS QUI SONT MIS A MAL.

NOUS COMPTONS SUR UN EFFORT DE TOUS POUR REDUIRE ET FAIRE DIMINUER CES DEGATS.

OPERATION NETTOYAGE

Entre Coatuélen et Kéramazé, il existe un chemin de campagne, d'une longueur de 700 mètres environ, qui était utilisé il y a quelques années par les cultivateurs du quartier.

Des habitants de Coatuélen ont pensé qu'il faudrait le remettre en état. Il pourrait alors servir comme moyen de circulation pour les enfants qui veulent se rendre soit à l'école, soit participer à des activités sur la commune. Car emprunter en vélo ou même à pied la route du Conquet est devenu dangereux. Aussi, le samedi 3 Janvier, une quinzaine de personnes ont participé à une opération nettoyage pour couper ronces et branches qui obstruaient entièrement le chemin.

UN TRAVAIL D'EQUIPE

Le travail s'est effectué dans une bonne ambiance, chacun y allant de sa bonne volonté, les enfants n'étant pas les derniers à participer.

La réalisation d'un travail en commun servant à la collectivité est quelque chose de positive.

Plusieurs chemins de campagne existent sur la commune de Plouzané. Une fois réalisé quelques travaux, ils deviennent alors accessibles.

Nous vous signalons qu'il existe une association qui s'occupe de l'inventaire et de l'entretien des chemins piétons sur la Communauté Urbaine de Brest :

l'A.P.I.E.D.S.

Maison pour tous de Bellevue -
BREST



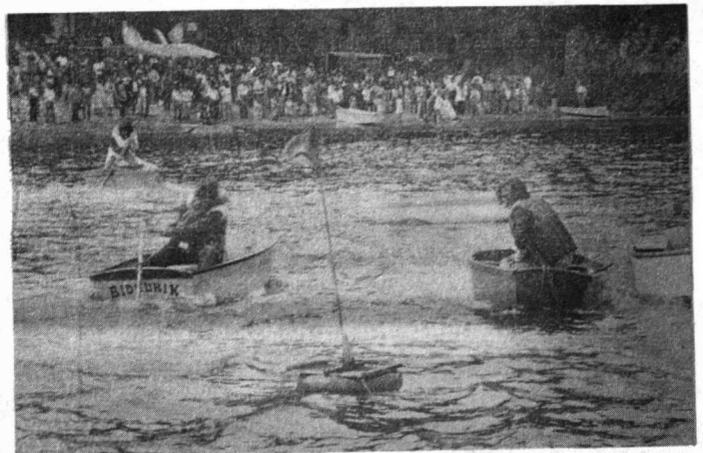
Dessin réalisé par un enfant de Coatuélen

L A M E R A P L O U Z A N E

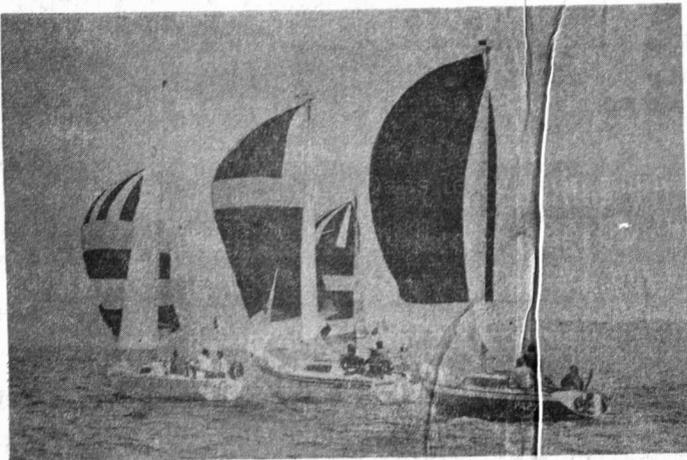
Dans le bulletin municipal du mois d'octobre dernier, nous avons parlé du littoral de PLOUZANE. Une grande partie de l'information était réservée à la région du Dellec, qui va voir le port de plaisance s'aménager dans la baie qui porte son nom.

Soucieuse de préserver le potentiel mer de la commune et de donner à ceux qui sont attirés vers elle, la possibilité d'y orienter leurs loisirs, la Municipalité a pris la décision d'organiser les mouillages des bateaux qui sont de plus en plus nombreux à séjourner sur le plan d'eau.

Avec le concours du Service de l'Équipement, ce petit port sera réalisé prochainement. Les travaux vont commencé incessamment. Sur les 100 mouillages implantés, 90 seront mis à la disposition des usagers, les 10 autres étant réservés à l'accueil des navires de passage, comme le prévoit le règlement des ports de plaisance.



Fête du Dellec - Course à la godille



Fête du Dellec - Départ de la Régate

Un grand pas est donc fait en ce qui concerne les possibilités d'utilisation du rivage de PLOUZANE et, lorsque le projet de cale au Grand Dellec sera réalisé, nous pensons que les amoureux de la mer y trouveront des facilités supplémentaires pour l'utiliser au maximum, à la grande satisfaction de tous.

Louis LE BOUEDEC

PLOUZANE, Terre d'abandon des chiens et des chats ...

Depuis quelques années, le nombre d'animaux domestiques a augmenté dans des proportions inquiétantes en France.

PLOUZANE n'a pas échappé à ce phénomène, provoqué au départ par un sentiment d'affection envers nos amis les animaux et plus particulièrement envers ceux qui nous donnent, par leur présence, leur démonstration et leur joie, beaucoup de satisfaction.

Mais qui dit satisfaction, que nous éprouvons d'ailleurs à leur faire partager notre vie de tous les jours, dit aussi servitudes dans certains domaines, en particulier leur garde, leur surveillance, leur présence dans les déplacements et les voyages de la famille. C'est là une question que beaucoup de citoyens ne se posent pas ou ne veulent pas se poser quand ils prennent un animal.

Il ne faut pas oublier que le temps s'écoule, que l'animal grandit et peut devenir gênant ou encombrant. Alors que se passe-t-il ? Et bien, peu à peu une idée germe, puis se précise : il faut se débarrasser de lui. Comment ? par quel moyen ? Il y a plusieurs solutions : le placer chez d'autres personnes, l'envoyer à la S.P.A., ou tout simplement l'abandonner en pleine nature et loin du domicile en souhaitant qu'il trouve d'autres maîtres. Cruauté humaine ! ...

Au mois de janvier dernier, un couple en automobile a été surpris jetant un joli chien par la portière de leur voiture, sur la route reliant le Mengam au Minou. Sans commentaire n'est-ce-pas ?

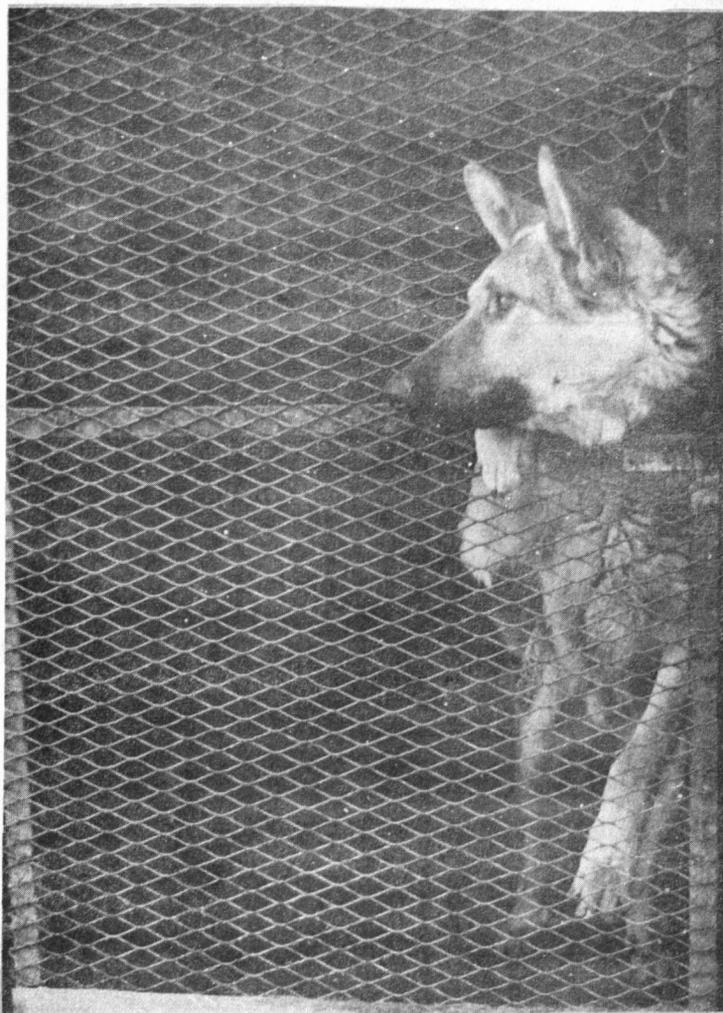


Un autre chien a été trouvé dans la décharge du Mengam, enfermé dans un sac de plastique, vivant mais très affaibli. Quelle Horreur ! Il a été soigné à la S.P.A. et a trouvé, par la suite, une famille accueillante.

PLOUZANE a vu s'installer sur son territoire la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LEON. Elle s'est implantée, il y a quelques années, dans un ouvrage militaire dénommé "Batterie du Minou". Avec des moyens de fortune au départ, cet organisme a accepté de recevoir les animaux que l'on voulait bien lui confier.

Avec l'aide de la Ville de BREST et maintenant de la Ville de PLOUZANE, les équipements ont été améliorés et l'hébergement

.../...



actuel se situe aux environs de 100 pensionnaires. Ce service fonctionne également en qualité de fourrière à laquelle s'applique les règlements en vigueur.

Les photographies qui illustrent cet article montrent à quel point ces animaux recherchent notre affection et attendent qu'une personne au coeur généreux veuille bien en prendre la charge.

Le service d'accueil de la S.P.A. fonctionne tous les jours de 15 heures à 17 heures 30. Son numéro de téléphone est le 89.44.06.

La Municipalité de PLOUZANE est très consciente du problème de la divagation des chiens sur la commune et fait son possible pour juguler cet état de fait.

En 1980, elle a passé un contrat avec un capteur qui a officié du mois d'août à fin décembre en ramassant 110 chiens et une cinquantaine de chats.

Ce capteur est devenu, depuis le 1er janvier, gardien à la S.P.A. La Commune de PLOUZANE passe donc une convention avec cet organisme pour que le ramassage continue.

Dans sa réunion du mardi 24 février dernier, le Conseil Municipal a émis un voeu dans lequel il demande le tatouage obligatoire des chiens. Cette mesure sensibiliserait certainement les propriétaires de ces quadrupèdes et permettrait leur identification le cas échéant.

Evidemment, ce n'est qu'un voeu, mais nous espérons que les Pouvoirs Publics adopteront une attitude ferme et apporteront dans l'avenir une solution satisfaisante à ce problème.

Les photos ont été prises

au refuge S.P.A. du Minou

=====



A V I S D I V E R S

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES EN DEHORS DE LA PERIODE DE REVISION ANNUELLE :

Les personnes ayant atteint ou devant obtenir l'âge de la majorité entre le 1er mars 1981 et le 25 avril 1981, les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à la retraite après le 31 Décembre 1980, les militaires libérés depuis le 31 décembre 1980, peuvent solliciter leur inscription sur la liste électorale 1981 à condition d'en faire la demande à la mairie, au plus tard le 16 avril 1981. Ces personnes pourront ainsi voter, dans la commune, lors des prochaines élections présidentielles.

V A C C I N A T I O N S :

- Une séance de vaccination antivariolique aura lieu à la mairie le mercredi 15 Avril à 10 h. Sont concernés par cette vaccination les enfants nés en 1970.

- Une séance de vaccination D.T. Polio aura lieu à la mairie le mercredi 20 Mai à 10 h.

Comme l'année dernière, la commune souhaite embaucher des aides pendant la saison d'été, deux pour le mois de juillet, et deux pour le mois d'août, pour l'entretien des espaces verts surtout. Les candidats devront avoir plus de 18 ans. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la mairie. Le Centre Communal d'Action Sociale donnera son avis.

RECUPERATION DES PAPIERS CARTONS

Depuis plusieurs mois, deux dépôts de stockage pour le papier carton sont à la disposition du public (au bourg et à La Trinité).

Lorsque le stockage est devenu important, il est déversé dans une benne par des bénévoles qui contribuent ainsi à la sensibilisation et à la lutte contre le gaspillage.

Mais, maintenant, il est devenu courant que les paquets stockés dans le préau de l'ancienne école publique de La Trinité sont systématiquement éparpillés, ce qui augmente considérablement le travail de ceux qui se chargent du ramassage. Aussi, il est demandé aux personnes qui participent à ce déballage d'arrêter ce jeu.

Nota : En janvier, il a été récupéré 3220 Kg.

ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME DE L'ABER-WRAC'H

Les inscriptions pour la 1ère année préparant au certificat d'apprentissage maritime polyvalent commerce, session septembre 81/Juin 82, sont prises à l'école jusqu'en avril 1981.

Adresse : E.A.M. de l'Aber-Wrac'h - 29214 LANDEDA - tél. 04.90.17

1979 - 1980

Service Statistique

Définitions :

- L'exploitation : c'est une unité de plus d'un ha en surface agricole utile, ou de plus de 20 ares de cultures spécialisées, ou avec un nombre d'animaux déterminé.

- Succession : les questions n'ont été posées qu'aux exploitants de plus de 54 ans.

- Salarié permanent : il s'agit de personne, non membre de la famille de l'exploitant travaillant régulièrement à plein temps ou à temps partiel.

POPULATION - EMPLOIS

	RGA 1970	RGA 1979
Population totale des expl.	1051	606
dont actifs familiaux (y.c. chef)	754	336
Nombre de salariés permanents	20	12
Nombre d'exploitations en ayant	18	12
Nombre d'exploitants ayant une retraite	///	30

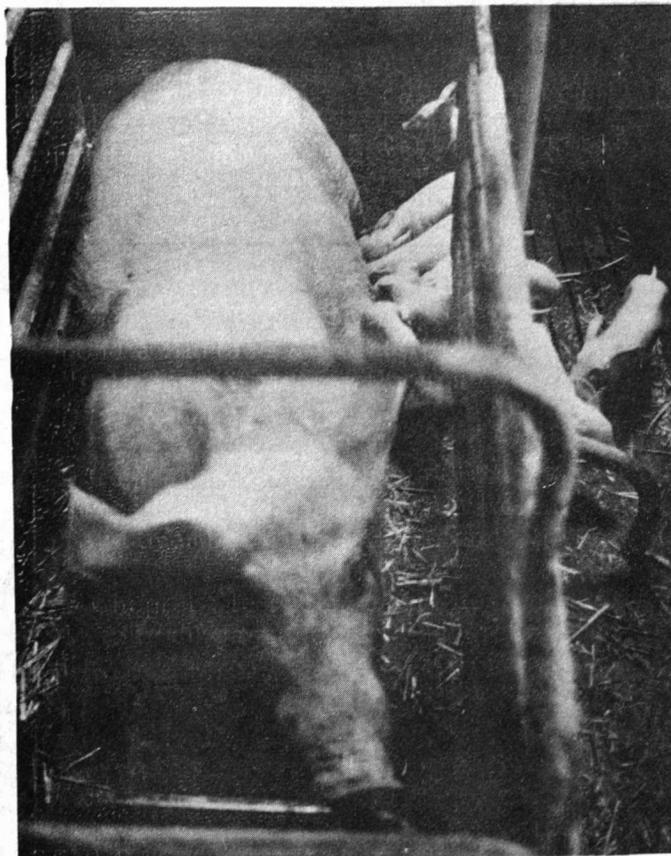
SUCCESSION

probabilité de reprise des exploitations dont le chef est âgé de plus de 54 ans

	Nombre d'exploitations	S.A.U. (ha) correspondante
Succession assurée	8	138
Sans successeur (disparition)	56	505
Succession indéterminée	12	215

AGE des CHEFS d'EXPLOITATION

Classe d'âge du chef d'exploitation	Nbre d'exploitat.		SAU (ha) correspondante	
	RGA 1970	RGA 1979	RGA 1970	RGA 1979
moins de 35	13	15	///	307
35 - 49	87	37	///	605
50 - 54	20	27	///	419
55 - 59	32	30	///	446
60 - 64	25	15	///	202
65 et +	36	31	///	210
ENSEMBLE	213	155	///	2189



- S.A.U. : Surface Agricole Utilisée correspond à Surface Agricole Utile diminuée des "sols des bâtiments et cours" et "landes et friches improductives".

- Campagne agricole : les cultures sont observées sur la campagne agricole de référence : 1er novembre 1978 - 31 octobre 1979.

- Cheptel : le recensement des animaux se fait le jour du passage de l'enquêteur.

UTILISATION du SOL (ha)

cultures principales seulement, dérobées exclues

TAILLE et SUPERFICIE des EXPLOITATIONS

Classe S.A.U. (ha)	Nbre d'exploitat.		SAU (ha) correspondante.	
	RGA 1970	RGA 1979	RGA 1970	RGA 1979
moins de 1	8	6	5	2
1 - 2	8	8	11	11
2 - 5	23	20	81	69
5 - 10	45	22	334	172
10 - 20	85	61	1219	870
20 - 35	38	33	941	856
35 - 50	5	(5	203	(209
50 et +	1	(*	56	(*
ENSEMBLE	213	155	2850	2189

dont SAU en propriété : 1010

Catégories de cultures	RGA 1970	RGA 1979
Surface Agricole Utilisée	2850	2189
Blé	71	161
Orge	643	358
Avoine	155	85
Maïs-grain	79	42
Céréales-grain	957	664
Pommes de terre	187	103
Betteraves	216	88
Maïs-fourrage	64	289
Total cultures fourragères	980	1093
Légumes (y.c. maraîchage)	7	1
Superficie toujours en herbe	360	198



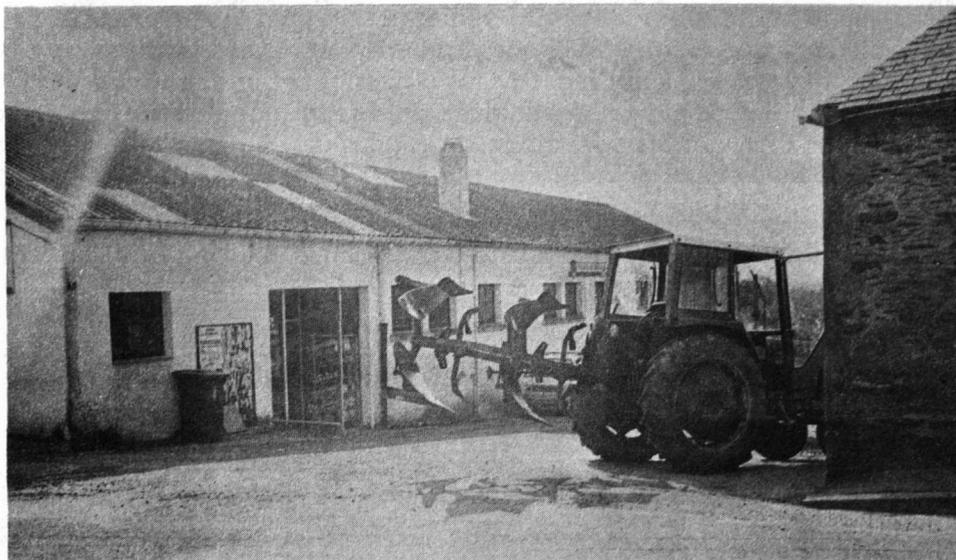
CHEPTEL

Nombre d'exploitations ayant	RGA		Catégories d'animaux	RGA	
	1970	1979		1970	1979
Au moins 1 vache	195	103	Vaches laitières	1913	1775
Au moins 10 vaches	99	79	Total vaches	1913	1816
Au moins 1 truie	144	97	Total bovins	3335	3219
Au moins 10 vaches et 10 truies	///	56	Brebis-mères	208	249
Une installation de traite	90	81	Total ovins	217	387
			Total équidés	37	23
			Truies-mères	1289	1739
			Total porcins	8718	12 246
			Poules et poulettes	18 950	1531
			Poulets de chair	24 095	11 592
			Dindons et dindes	28	10
			Pintades	39	2

ETRE AGRICULTEUR A PLOUZANE

Nous avons reçu de la Direction Départementale de l'Agriculture, les statistiques du recensement de l'agriculture en 1979-1980 pour le département du Finistère.

Les statistiques concernant PLOUZANE nous ont semblé intéressantes et nous avons voulu connaître l'opinion de membres du Syndicat Local d'Exploitants Agricoles de notre commune.



La Coopérative des Agriculteurs
au Bourg de PLOUZANE.

QUE FONT LES AGRICULTEURS A PLOUZANE ?

Ce sont surtout des éleveurs : les principales productions agricoles sont le porc et le lait.

La production des légumes : la pomme de terre de sélection est en baisse mais la pomme de terre primeur et le chou-fleur constituent une production d'appoint intéressante pour une vingtaine d'exploitants.

Il y a par contre une augmentation des céréales : on a trouvé des variétés de blé qui résistent mieux au climat de notre région.

LA VIE D'UN AGRICULTEUR ...

Le temps a toujours une grande importance pour l'agriculteur : ses conditions de travail et ses revenus dépendent du climat. Ainsi, les producteurs de lait ont eu des problèmes quand la Toussaint nous a amené un temps de neige : ils n'avaient pas fini de rentrer le maïs, nourriture des vaches laitières pendant l'hiver. Ils se souviennent aussi de l'Automne 1980, qui a été très humide : il a fallu couper le maïs à la faucille, comme dans l'ancien temps, car les tracteurs et les ensileuses s'em-bourbaient.

Les éleveurs ont aussi des contraintes sanitaires : les risques de maladie des animaux. Il y a encore assez souvent des catastrophes : grâce au marché inter-national (on importe des vaches du Canada), on importe aussi des maladies. Une épidémie signifie souvent que l'éleveur devra éliminer les animaux atteints ... et tout recommencer.

Et puis, il y a agriculteur et agriculteur ... Il y a des différences entre les éleveurs (les plus nombreux dans notre région, ils n'ont pas de prix garanti), et les céréaliers, qui ont un poids important en agriculture et ont pratiquement réussi à obtenir un prix garanti. Il y a aussi les différences entre propriétaires et locataires, qui sont importantes, surtout pour les jeunes qui s'installent : un jeune agriculteur débutant doit investir pour assurer sa production (animaux, bâtiments d'élevage) : s'il doit investir dans la terre, cela n'est pas forcément productif. Ainsi, un agriculteur qui doit acheter une ferme de 50 millions d'anciens francs devra payer en annuités d'emprunt une somme plus importante que pour un loyer : ne vaut-il pas mieux investir dans les animaux, les bâtiments, le matériel ? Mais souvent, l'agriculteur n'a pas le choix.

LA GESTION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ...

La gestion d'une exploitation maintenant n'est pas une petite affaire. Les agriculteurs de PLOUZANE nous ont donné un exemple parlant : le coût de la production d'un porc charcutier, et le bénéfice qu'en retire un agriculteur. On compte :

220,00 F : le prix d'un porcelet de 25 kg

351,00 F : 270 kg d'aliment pour le mener de 25 à 100 kg

12,00 F : les frais financiers (en moyenne)

15,00 F : l'amortissement du bâtiment (en moyenne pour un bâtiment neuf c'est 40,00 F)

4,00 F : les frais vétérinaires (vitamines et vermifuges, vaccins)

4,00 F : les frais de mise en vente

6,00 F : les frais généraux (eau, électricité, assurance du bâtiment)

? : la main d'oeuvre.

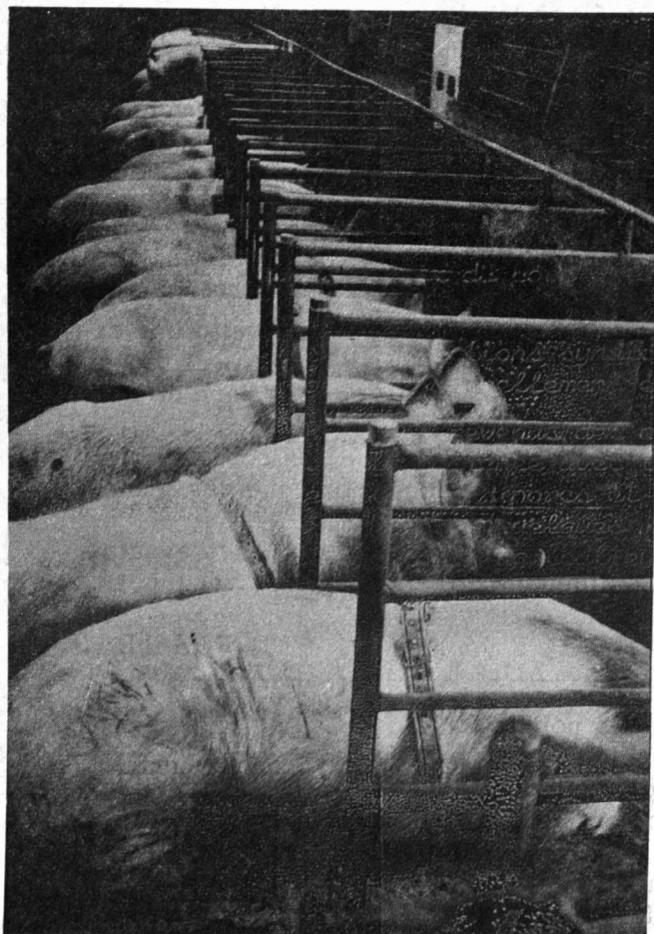
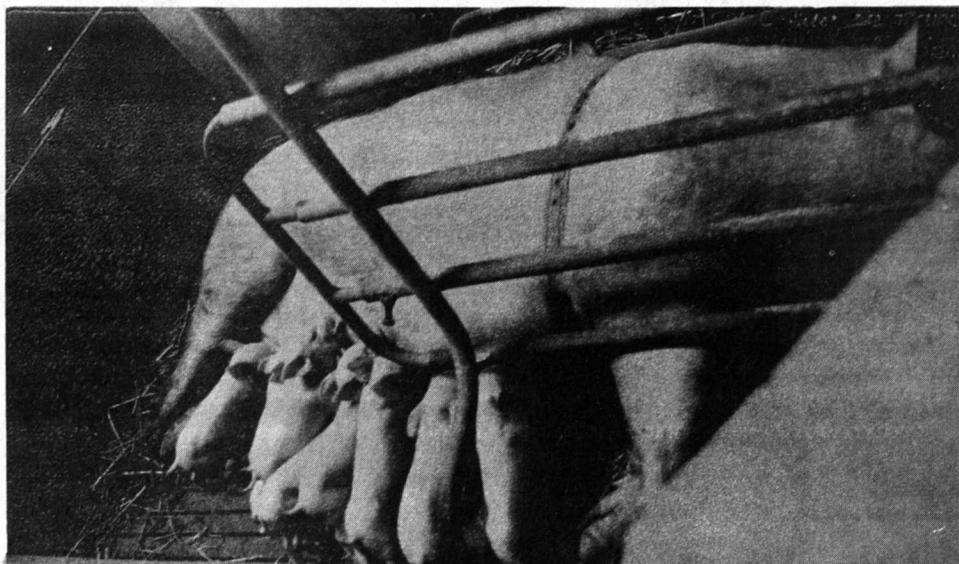
612,00 F au total

Le prix du porc à la production était à 7,50 F/kg dans la semaine du 9 au 14 février 1981. (En 1980, les cours ont varié de 7,20 F à 8,20 F le kilo). Pour un porc de 100 kg, 80 kg de viande sont facturés : le cochon est donc payé 600,00 Francs

Comparons ce chiffre avec le coût de production 612,00 francs et avec le prix du porc à la consommation !

Autre exemple : le prix de revient du litre de lait calculé par les organisations syndicales s'élève à 1,54 francs et le prix payé au producteur actuellement est de 1,30 francs.

Les revenus des agriculteurs dépendent donc des variations du marché. Cela commence avec le prix des aliments : ainsi le soja, complément de ration des porcs et des bovins, peut varier de 1,20 francs à 1;70 francs le kilo en quelques mois. (Il y aurait peut-être beaucoup à dire sur la place de l'agriculteur dans le capitalisme international !).



Quant aux produits agricoles eux-mêmes, leurs prix varient sur le marché en fonction de l'offre et de la demande. S'il y a trop d'offre, en cas de surproduction, les prix s'effondrent, l'agriculteur ne retire aucun bénéfice de son travail. S'il y a moins d'offre, ou pas assez d'offre, il peut y avoir des spéculations. De plus, toute une catégorie d'intermédiaires peut influencer sur le marché. Il arrive que les "abatteurs" mettent au point une politique d'achat: ils achètent des stocks importants, conservent les carcasses et revendent quand les prix montent, avec pour résultat, une baisse artificielle des prix à la production.

Quand il faut ajouter à ces problèmes les coûts d'investissement dans une exploitation agricole, on comprend aisément que les agriculteurs se sentent très préoccupés par les difficultés d'installation des jeunes.



L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS ...

Le principal problème rencontré par les jeunes agriculteurs est de trouver des terres : lorsqu'ils achètent leur ferme, ils constatent que le prix du foncier agricole augmente régulièrement, même si ce n'est pas dans des proportions aussi spectaculaires que pour le terrain à bâtir : les prix se situent actuellement aux environs de 2,2 millions d'anciens francs par hectare.

En cas de location, il leur faut trouver suffisamment de terre pour que l'exploitation soit viable : la surface minimum d'installation est de 15 hectares 40.

Et la terre seule ne suffit pas ; elle peut même représenter un investissement non productif. Il faut du matériel, des tracteurs, des bâtiments d'élevage, des animaux.

L'investissement représente une part importante du budget d'une exploitation agricole : il faut savoir tenir ses comptes, et bien dominer l'aspect technique du travail. Les difficultés sont parfois très grandes, et il n'est pas rare de voir des situations financières précaires.

Et les problèmes financiers ne sont pas les seuls : on constate qu'il faut une vie sociale suffisamment animée dans le monde agricole pour que des jeunes aient vraiment envie de s'installer.

Les agriculteurs souhaiteraient aussi bénéficier des mêmes avantages que les autres catégories sociales : moins d'heures de travail et des vacances ...

LES PROBLEMES DE SUCCESSION A PLOUZANE ...

Les statistiques le montrent : la population agricole de notre commune a baissé d'environ 40 %, et une centaine d'exploitants (sur 155) ont plus de 50 ans. La Direction Départementale de l'Agriculture nous affirme que sur 76 exploitants âgés de plus de 54 ans, seules 8 exploitations ont une succession assurée.

Une explication à ce phénomène ?

Il y a bien sûr l'extension de l'urbanisation, qui a provoqué une dimi-

nution de 1/5 de la surface agricole utilisable. PLOUZANE fait partie maintenant de l'agglomération brestoise ; nous ne pouvons pas vivre en l'ignorant.

Mais il y a une importante proportion d'agriculteurs célibataires ; il y a aussi quelques ménages sans enfants, et il y a bien sûr des enfants qui préfèrent quitter l'agriculture.

Alors, quel avenir pour les agriculteurs à Plouzané ? Pour le Syndicat d'Exploitants Agricoles, l'avenir n'est pas si sombre. Ils sont conscients de représenter la plus importante catégorie socio-professionnelle exerçant son activité à Plouzané. Et puis, un agriculteur donne du travail à deux personnes (les bâtiments agricoles, les machines agricoles, les industries agro-alimentaires), et est un élément essentiel de notre société.

Ils considèrent importante la défense de leur outil de travail, qui doit être garanti par le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), qui définit les secteurs agricoles. ET, dans la mesure où il y a un minimum de garanties, ils pensent que des jeunes devraient avoir envie de s'installer. Alors, espérons que de jeunes agriculteurs viendront et feront que l'agriculture de notre commune reste active et dynamique !

Citons, pour terminer, des chiffres que la D.D.A. n'a pas fourni : Il y a maintenant à Plouzané cinq G.A.E.C. (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun). Ce sont des agriculteurs (qui souvent ont des liens de parenté, mais ce n'est pas obligatoire) qui décident de travailler en commun. Le G.A.E.C. signifie statuts et règlement intérieur ; il y a un compte d'exploitation du G.A.E.C. et chaque famille reçoit un salaire.

Le G.A.E.C. est le signe d'une agriculture différente qui, peut-être, attirera les jeunes, ou pourquoi pas facilitera leur installation.

Marie MARCHALOT

Yves DIDOU



L'ELEVAGE DES CHEVAUX DE TRAIT

L'élevage des chevaux de trait existe encore à Plouzané. Il n'y a pas très longtemps, il y avait sept étalons dans notre commune.

Il n'y en a plus qu'un, chez Francis COULLOCH à Mesbiodou, qui a aussi quatre juments.

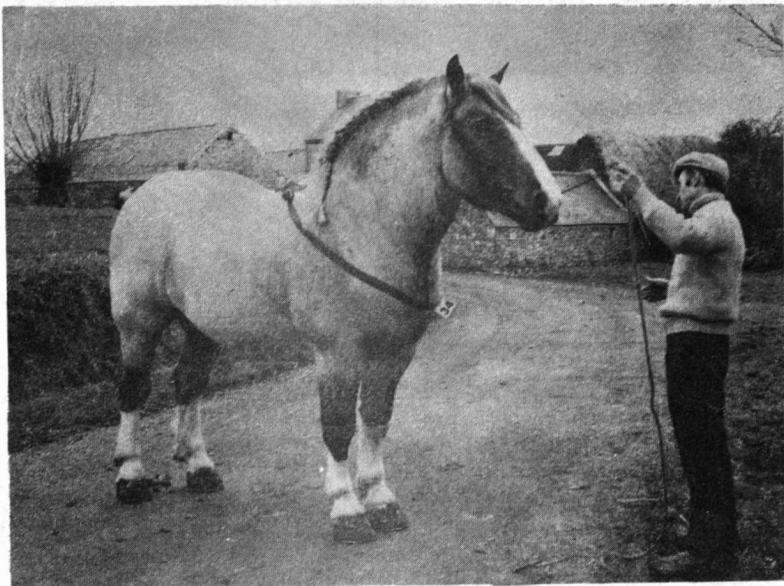
L'autre éleveur, Monsieur BEGOC de Ti-Ruz, a trois juments.

Les chevaux de Mesbiodou et de Ti-Ruz gagnent des médailles au concours de Saint-Renan.

Quelques exploitants agricoles utilisent encore des chevaux, les producteurs de légumes surtout. Mais, malheureusement, ces animaux sont surtout destinés à la boucherie.....



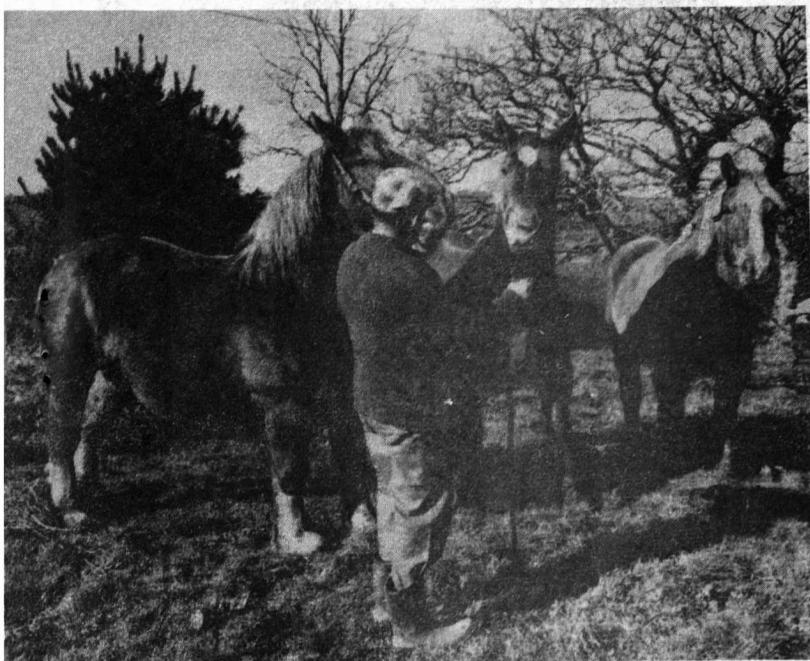
Les juments de Mesbiodou



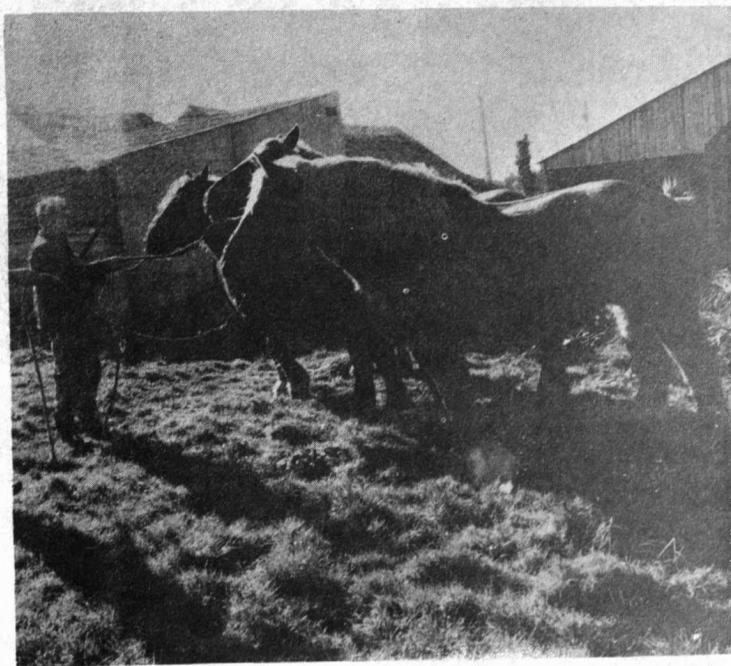
L'étalon de Mesbiodou



Mesbiodou



Les juments de Ty-Ruz





L'Agriculture à Plouzané